

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

**33
pour la question
n° 15**

**Date de convocation :
8 février 2019**

**Date d'affichage :
21 février 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, CERLES, Mmes CHAMPEL (pour la question n° 15) DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 3), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 14

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 2

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2019**

QUESTION N° 11

OBJET : Sectorisation scolaire : ajustement des « zones tampons »

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Rimois » qui s'est réunie le 31 janvier 2019.

La sectorisation scolaire de Riom a été fixée par délibération en date du 16 décembre 2011 avec une mise en œuvre au 01^{er} septembre 2012.

Cette sectorisation avait pour but de redéfinir les secteurs d'affectation des élèves dans les différentes écoles publiques de la ville suite à la fermeture du groupe scolaire Jean Moulin : la commune a été divisée en quatre secteurs correspondant chacun à une école et trois zones tampon ont été créées. Ces zones permettent de diriger les élèves en fonction des capacités des écoles de référence et ainsi d'harmoniser les effectifs de chaque école.

Actuellement, la ville connaît une évolution des effectifs scolarisés sur le 1^{er} degré à la hausse (+ 30 % entre 2012 et 2018) et une fluctuation importante des effectifs (différences entre arrivées et départs) tout au long de l'année scolaire (ex. en 2017 il a été enregistré 72 inscriptions en élémentaire pour 25 radiations et 51 inscriptions en maternelle pour 13 radiations). Ceci a pour conséquence une augmentation des effectifs dans les classes de tous les groupes scolaires. De même, le secteur scolaire du groupe scolaire Pierre Brossolette va être marqué dans les années qui viennent par une hausse des effectifs scolarisés car d'importants programmes immobiliers sont en cours dans le périmètre (environ 160 logements attendus d'ici à 2024-2025).

Au regard de ces éléments et en parallèle des démarches entreprises pour sensibiliser les services de l'Education Nationale à la carte scolaire de la commune, il est proposé d'ajuster les zones tampons existantes afin de garantir une meilleure prise en charge des inscriptions scolaires, tout en tenant compte des contraintes familiales, des capacités des groupes scolaires, des enjeux de mixité sociale et des effectifs par classe.

Ce projet a été travaillé en concertation avec les directeurs d'écoles et l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Riom Limagne.

COMMUNE DE RIOM

Il est donc proposé de maintenir les secteurs scolaires existants, qui restent pertinents. En revanche, il est proposé d'élargir les zones tampons de la façon suivante :

- Elargissement au nord d'une zone tampon entre les écoles Jean Rostand et Maurice Genest,
- Création au sud d'une zone tampon entre les groupes scolaires Jean Rostand, Maurice Genest, René Cassin et Pierre Brossolette,
- Création à l'ouest d'une zone tampon entre les groupes scolaires Jean Rostand et René Cassin.

En annexe figurent les détails des rues et numéros concernés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la nouvelle sectorisation scolaire de la commune de Riom.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 février 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

COMMUNE DE RIOM

Nouvelle zone tampon Jean Rostand Maurice Genest

Route d'Orléans : côté pair
Bd de La Liberté : côté impair du 7 au 19
Avenue Jean Raynouard côté pair dans le secteur
Rue de l'Argentière
Avenue de Châtelguyon : côté impair
Rue du colombier Lanore
Rue Emile Masse
Voie communale n°77
Rue des Prades
Impasse d'Orléans
Rue des Saules
Avenue Jean Monnet
Chemin de la Chabanne
Place de l'Europe
Chemin du Gamay
Rue de Cerey
Allée des Pervenches
Rue des Hauts de Madargue
Chemin du Noyer
Chemin du Bionnet
Chemin des Coteaux
Chemin des Pêcheurs
Rue de la Croix de fer
+ ancienne zone tampon Jean rostand Maurice Genest :
Avenue du Commandant Madeline côté impair du 79 au 1
Impasse des Charmettes
Rue des charmettes côté impâir jusqu'au 7
Allée des Tilleuls
Rue des Amandiers
46 et 48 Rue sarrazin
Rue des Dômes côté pair
Impasse Maréchal Jaffeux
Boulevard de La République côté impair du 1 au 25

Nouvelle zone tampon Jean Rostand, Pierre Brossolette, René Cassin, Maurice Genest

Avenue Virlogeux côté impair dans le secteur
Rue Hans et Sophie SCHOLL pas d'habitation
Rue Maurice BERGER pas d'habitation
Rue Alphonse cornet : côté pair + numéro 3
Rue de Toulon numéro 2
Rue Eugène Gilbert
Rue Antoine Caux
Rue Amable Faucon côté impair
Avenue de clermont côté pair de 0 à 20
Impasse de l'avenue du stade
Avenue du stade de 1 à 5
Avenue Pierre de Nolhac
Avenue Vercingétorix
Avenue Pierre de Nolhac

Rue Général Chapsal
Accusé de réception en Préfecture
063-216303008-20190214-DELIB190211-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

RIOM

COMMUNE DE RIOM

Rue Amiral Goubeyre
Rue Jeanne d'Arc
Mail Dumoulin
Avenue de la Libération
Boulevard Etienne Clémentel côté impair
Place Jean-Baptiste Laurent

Nouvelle Zone Maurice Genest

Rue du Grand Pré
Rue de la croix Blanche
Ancienne route Nationale 143
Rue Saint Yvoine
Route de Paris côté pair
Route d'Orléans côté impair

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190214-DELIB190211-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

RIOM

COMMUNE DE RIOM



Callidames
La mode aussi en grande taille
26, rue de l'Hôtel de Ville - 63200 Riom
Tél. 04 73 38 58 00 - callidames@voila.fr
Ouvert du mardi au samedi 9h30/13h et 14h/19h

Garage de Paris
Régie - Carrosserie - Dégainage - Pneus
à véhicules neufs et occasions
15 Min
Ouvert de 7h30 à 12h et de 13h30 à 19h
du lundi au samedi midi
Avenue de Paris - 63200 RIOM
4 73 38 00 86

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190214-DELIB190211-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

RIOM